

• Nom du client : ROSSIGNOL STEPHANE

• Adresse desservie : RESTAURANT BEAUVILLE
ESPEDAILLAC

→ Message

30146077 541251957468 541

(B3-265/319)-937-1/2-3561-003561-A-2505270526032

M ROSSIGNOL STEPHANE
RESTAURANT BEAUVILLE
46320 ESPEDAILLAC

→ Contacts

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

✉ TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture estimative du 28 mai 2025

Acompte basé sur 40 % de votre consommation moyenne annuelle

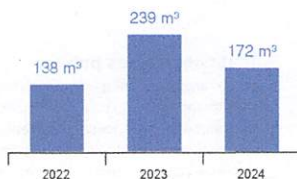
Votre consommation estimée : 69 m³

Montant prélevé le 12 juin 2025 : 235,23 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable	196,65
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	
Organismes publics	38,58
Total facture	235,23
Montant à prélever	235,23

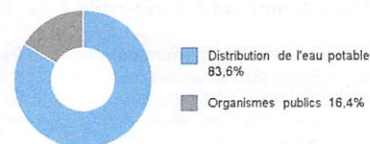
détail au verso

Evolution de votre consommation



Index :
■ relevé ou télérelevé
■ transmis par vos soins
□ estimé

Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 12 juin 2025 sur votre compte numéro XXXXX901000.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5418011965-000152736-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
RESTAURANT BEAUVILLE ESPEDAILLAC	69 m³	083826	015 mm			Estimation de consommation

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					186,40		196,65
Abonnement					79,10		83,45
Part Syndicale	2e semestre 2025				42,50	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025				36,60	5,50	
Consommation					107,30		113,20
Acompte part Syndicale	Année 2025		69	0,5500	37,95	5,50	
Acompte part SAUR	Année 2025		69	1,0050	69,35	5,50	
► Organismes publics					36,57		38,58
Consommation					36,57		38,58
Acompte Consommation eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		69	0,3200	22,08	5,50	
Acompte Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		69	0,0700	4,83	5,50	
Acompte Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		69	0,1400	9,66	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,20 € / m³ soit 0,00220 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 222,97 €

TVA 5,50 % : 12,26 €
TVA sur les débits : 12,26 €

Total facture TTC : 235,23 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.